

Anthropologie et Sociétés



Michel COUTU et Guy ROCHER (dir.), *La légitimité de l'État et du droit. Autour de Max Weber*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2005, 384 p., réf.

Éric Gagnon

Volume 31, Number 1, 2007

Dynamiques et pratiques langagières
Language, dynamics and practices
Dinámicas y prácticas lingüísticas

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/016006ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/016006ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (print)

1703-7921 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Gagnon, É. (2007). Review of [Michel COUTU et Guy ROCHER (dir.), *La légitimité de l'État et du droit. Autour de Max Weber*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2005, 384 p., réf.] *Anthropologie et Sociétés*, 31(1), 245–246.
<https://doi.org/10.7202/016006ar>

auteurs rejoignent, par certains de leurs aspects, celles des anthropologues contre des initiatives de l'UNESCO concernant la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et ses tendances à « la muséification du vivant ». Reste à souligner qu'une des forces du livre est de croiser des regards du Québec et de Bretagne dans une forme subtile de la comparaison.

Nassima Dris (nassima.dris@wanadoo.fr)
 Université de Rouen
 Département de sociologie
 rue Lavoisier
 76821 Mont Saint-Aignan Cedex
 France

Michel COUTU et Guy ROCHER (dir.), *La légitimité de l'État et du droit. Autour de Max Weber*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2005, 384 p., réf.

Qu'est-ce qu'un ordre *légitime*? Dans une perspective sociologique weberienne (ou empirique) et non juridique (ou dogmatique), la légitimité d'une norme ou d'un ordre est une question de *probabilité*, celle que les membres d'un groupe règlent leurs actions en fonction de cette norme ou de cet ordre ; cela n'implique pas nécessairement une intériorisation de la norme, et régler sa conduite en fonction de cette norme peut vouloir dire aussi la contester. Mais convenons que pareille clarification, si elle dissipe certaines confusions, soulève à son tour une multitude de questions. Distinguer différentes formes d'ordres légitimes et de légitimations oblige à préciser ce que l'on entend par *droit*, *État*, *institution*, et autres notions toutes loin d'être évidentes.

La quinzaine de contributions réunies dans cet ouvrage, prenant appui sur les travaux de Max Weber, peuvent nous aider à y voir plus clair, du moins à mieux saisir comment le problème de la légitimité se pose dans l'État moderne, et comment la notion même de légitimité est liée à la rationalité bureaucratique. Autour de ces questions sont traitées diverses questions plus particulières : la multiplicité des instances juridiques et politiques, à côté, au-dessus ou à l'intérieur de l'État ; le développement des droits subjectifs, c'est-à-dire l'attribution aux individus de droits indépendamment de leur ou leurs communautés d'appartenance (ethnique, familiale ou autre), et qui va de pair avec le développement du droit administratif et la rationalisation du droit ; les luttes pour la reconnaissance ou la contestation de la légitimité d'un ordre juridique ; la production et l'interprétation du droit : les instances appelées à le faire, la place de la loi, le rôle des juristes, l'illusion d'un monopole de l'État, le développement de diverses formes d'arbitrage (notamment dans le droit du travail ou de la famille) ; l'autonomisation du droit du travail, avec la collectivisation du contrat de travail (convention collective) ; la manière dont les Chartes des droits de la personne viennent modifier le droit ; enfin, sur la question du pluralisme juridique (un phénomène qui n'est nouveau), comment l'État moderne tend à substituer un régime de droits spéciaux (du travail, de la famille, etc.), avec une diversité de sources et de recours, à l'ancien pluralisme juridique (l'existence au sein d'une même société, de multiples communautés de droit, fondées sur le lignage, la confession religieuse, les appartenances ethniques, etc.).

Ce sont des questions qui intéressent (ou devraient intéresser) de plus en plus les anthropologues, devant l'importance prise par les revendications s'appuyant sur les droits et recourant aux tribunaux, devant celle que prennent les droits subjectifs, qui n'est pas sans rapport avec la bureaucratisation et le libéralisme économique. Ces questions sont ici traitées de manière fine et nuancée, avec le souci de fournir des définitions et des distinctions précises – selon l'idéal même du droit! Cependant, l'ensemble convainc davantage de la pertinence de Weber pour comprendre l'essor de l'État moderne, que pour saisir ses plus récentes mutations, sur lesquelles les auteurs se risquent finalement peu (mis à part quatre articles). Certains textes se complaisent un peu trop dans l'exégèse des textes weberiens, comme les sociologues et les philosophes aiment parfois le faire, et oublient d'en montrer la pertinence pour comprendre le monde actuel. Une pensée vivante est une pensée qui permet de lire le présent, ce qu'illustrent heureusement d'autres textes de cet ouvrage. Autrement, il ne sert à rien de lui élever un monument.

Éric Gagnon (eric.gagnon@ssss.gouv.qc.ca)
 Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale
 880, rue Père-Marquette
 Québec (Québec) G1S 2A4
 Canada

Daniel Touro LINGER, *Anthropology through a Double Lens. Public and Personal Worlds in Human Theory*. Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2005, 236 p., bibliogr., index.

L'ouvrage se présente sous la forme d'une compilation d'articles publiés par Daniel Linger au cours des quinze dernières années, introduite par une remise en perspective théorique de ces travaux. Deux nouvelles contributions (chapitres 3 et 5) complètent des textes rédigés à différentes périodes et portant sur des espaces (Brésil et Japon) et des sujets (violences urbaines et migrations internationales) bien distincts. Dans l'ensemble, le volume est cohérent et présente un discours sans équivoque en faveur d'une ethnographie centrée sur la personne. C'est ainsi qu'il faut comprendre la retranscription d'anthropologie en « théorie humaine » (*human theory*) dans le sous-titre de l'ouvrage : il s'agit de remettre « l'accent sur les êtres humains pour une anthropologie digne de son nom » (p. 1).

Partant du constat de la relative disparition de l'Homme et de l'individu dans le domaine de l'anthropologie et plus largement des sciences sociales, l'auteur s'engage dans une critique de l'anthropologie interprétative. Parce qu'il estime que les cadres de l'interprétation des cultures ne laissent aucune place à la création par les individus de sens et de significations à partir de leur expérience propre « de la vie et de l'histoire » (p. 18, l'expression est empruntée à Freud), Daniel Linger promeut une appréhension des « mondes humains » au travers d'une double focale qui prendrait les « mondes publics et personnels » dans le même regard. La distinction entre mondes publics et privés est justifiée dans le cadre d'une analyse de l'identité (chapitre 7). L'identité est associée à des symboles et à des représentations qui appartiennent aux mondes publics (folklore, citoyenneté, grands hommes) et dans le même temps, les sentiments identitaires ne sauraient être réduits à ces symboles et représentations. Ce que semble nous dire Daniel Linger, c'est que l'identité ne peut se comprendre qu'en analysant également les histoires de vie.